

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 51 (1906)  
**Heft:** 4

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Ll<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 4

Avril 1906

## QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

## MANŒUVRES DE 1905

### Composition de la division de manœuvre.

On paraît avoir été préoccupé, en haut lieu, l'année dernière, de renforcer la division de manœuvre et d'atténuer, en quelque mesure, l'inégalité numérique des adversaires en présence.

Cette division devait, à l'origine, se composer de quatorze bataillons d'infanterie, sept escadrons, une compagnie de mitrailleurs à cheval, six batteries (à 4 pièces) et un demi-bataillon du génie.

Par avis successifs reçus dans la journée du dimanche 10 et la matinée du lundi 11 septembre, le commandant de la division fut informé que les troupes suivantes étaient mises à sa disposition : les deux bataillons de carabiniers n<sup>o</sup> 3 et 5, deux compagnies de vélocipédistes (à 100 hommes environ chacune), la compagnie d'aérostiers et une division d'artillerie de position. Le commandant de cette dernière reçut l'ordre de former deux batteries mobiles de 8 cm. et l'ennemi ne fut pas peu surpris de constater le lundi matin que par un curieux phénomène de génération spontanée l'artillerie de la division de manœuvre, dont on connaissait exactement la force par l'ordre de bataille, avait donné naissance pendant la nuit à deux belles et vigoureuses petites batteries. La suite des événements prouva que ces deux jeunes unités ne le cédèrent en rien comme mobilité et activité à leurs sœurs plus âgées.

Il est très utile et très nécessaire que la direction des ma-